



Je vais etre pere dun enfant avec une francaise

Par **Nicolas1984**, le **25/04/2019** à **09:06**

Bonjour. je suis mauricien et va etre papa dun enfant avec une francaise qui vie a la reunion. elle va avoir son divorce bientot. est ce que jaurai un titre de sejour ? Je vais declarer lenfant a sa naissance

Par **youris**, le **25/04/2019** à **16:10**

bonjour,

il faut que vous le reconnaissiez sur l'état civil français.

entre autres condions, vous devrez prouver par des justificatifs suffisamment probants établissant que vous contribuez effectivement à l'entretien et à l'éducation de votre enfant dans les conditions de l'article 371-2 du code civil depuis sa naissance ou depuis au moins deux ans (preuve par tous moyens) :

voir ce lien: <http://accueil-etrangers.gouv.fr/demande-de-titre-de-sejour/vous-etes-ressortissant-e-non-europeen-ne/vous-etes-ressortissant-e-de-pays-tiers-non-algerien-ne/vous-etes-en-france-vous-demandez/vous-etes-devenu-e-parent-d-enfant/article/liste-des-pieces-a-fournir>

salutations